



COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC France Flines-Lez-Raches

Sous-préfecture de Douai

Date : Le 17 avril 2024

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur AZZOPARDI, Sous-préfet de Douai
Monsieur HELLEMANS, Sous-préfecture de Douai
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France

Collège "Exploitant"

Monsieur MESSINA, EPC
Monsieur ROTH, EPC
Monsieur LOPES, EPC

Collège "Collectivités"

Madame MORTELETTE, maire d'Anhiers
Monsieur COPIN, adjoint au maire de Flines-lez-Râches

Représentant des riverains

Monsieur MIROIR, riverain

Personnes qualifiées

Lieutenant NOEL, SDIS 59
Monsieur BLERVAQUE, Police

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI
Monsieur LEFEBVRE, S3PI

La séance est ouverte à 14 heures 35.

Il est procédé à un tour de table.

Monsieur AZZOPARDI rappelle le rôle d'information et de transparence des CSS (Commission de Suivi de Site) vis-à-vis des élus et des riverains à propos des activités des sites Seveso et des risques technologiques qui y sont liés.

Un diaporama est projeté.

I. Introduction du président de la CSS

Monsieur MESSINA rappelle que le site EPC de Flines-Lez-Râches est un dépôt approvisionné par l'usine de fabrication d'explosifs civils de Saint-Martin-de-Crau près de Marseille. L'activité du site est donc uniquement constituée de stockage et de manutention des explosifs destinés principalement à des carrières : aucun déchet n'est donc généré par le site.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur ROTH indique que la société EPC France est certifiée ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), ISO 45001 (santé et sécurité) et 22301 (continuité d'activité). Les formations délivrées aux bouteux sont quant à elles certifiées QUALIOPI.

Monsieur MESSINA ajoute que le site a vendu 1 162 tonnes d'explosifs en 2023 et que les véhicules ont parcouru 154 000 km. Pour rappel, la flotte comprend 2 Unités Mobiles de Fabrication d'Explosifs (UMFE), 4 camions de livraison et 2 fourgons.

Concernant les actions effectuées en 2023, Monsieur MESSINA cite la réfection du deuxième tronçon de l'accès au site (le premier tronçon a été réalisé l'année précédente en partenariat avec la commune de Flines-lez-Râches) : les travaux comprennent notamment la réfection de la tête de pont ainsi que l'élargissement de la route à proximité du site ainsi que l'abattage de 8 arbres.

Sur le bilan du Système de Gestion de la Sécurité, Monsieur ROTH annonce un taux de 91 % de conformité du système, ce qui atteste de sa maturité et de sa robustesse.

Monsieur MESSINA recense ensuite les inspections effectuées :

- inspection sûreté ;
- inspection de la préfecture pour la validation sûreté du dépôt ;
- inspection du travail sur la prévention ;
- inspection réglementaire DREAL.

Monsieur TISON précise que l'inspection de la DREAL portait sur les risques technologiques ayant pour origine une catastrophe naturelle (évaluation de la santé des arbres et vérification du défrichement autour du site pour éviter la propagation d'un incendie).

Concernant les audits, Monsieur MESSINA mentionne un audit externe transport avec des observations similaires à celles de l'année précédente (à propos du remplacement des flexibles des UMFE) ainsi qu'un audit interne consacré aux portails et rideaux ainsi que le test d'un PTI pour un magasinier.

Il rapporte ensuite que le seul événement sûreté a été le survol d'un parapente au-dessus du dépôt (très probablement pour du loisir). Il mentionne néanmoins un accident survenu au début de l'année 2024, un accrochage entre un camion du site et une voiture : le conducteur de cette dernière ne s'étant ni arrêté ni manifesté, le site a décidé de déposer une main courante.

Monsieur AZZOPARDI demande si le site a détecté des survols de drones.

Monsieur MESSINA répond par la négative.

Monsieur MESSINA mentionne, au titre des moyens de maîtrise des risques, les vérifications réglementaires par des organismes agréés, mais aussi les formations chauffeurs, ADR (explosifs), CACES et FCO notamment. Il souligne la culture sécurité présente sur le site, notamment au travers de réunions trimestrielles dédiées à la sécurité, sûreté et santé.

Il aborde ensuite l'exercice POI en précisant qu'il a été réalisé à l'aide l'application WaryMe.

Pour Monsieur ROTH, cette application génère un important gain de temps en permettant d'une part de confier certaines actions au siège à distance pour que les équipes sur place se concentrent sur les actions prioritaires, et d'autre part d'assurer une traçabilité de toutes les actions.

Monsieur MESSINA indique qu'aucun accident de travail n'a été à déplorer depuis onze ans et qu'aucun incident ou accident au sens de risque technologique n'est survenu.

En guise de conclusion, Monsieur ROTH met l'accident sur la robustesse du SGS, sur la culture de la sécurité et de la formation qui imprègne l'établissement, ainsi que l'application du plan d'action mis en place pour atteindre la trajectoire carbone 2030 et 2050.

III. Questions et échanges (initialement point IV)

Monsieur AZZOPARDI demande quelles sont les perspectives pour l'établissement en termes d'activité.

Monsieur ROTH répond que l'activité est en déclin sur les carrières et les TP, car les grandes infrastructures françaises sont déjà réalisées, mais que l'entreprise compense en proposant davantage de prestations à ses clients et en cherchant des marchés à l'export.

Monsieur LOPES indique que le chantier du canal Seine-Nord constitue le principal marché futur.

Monsieur TISON fait état d'un SGS robuste avec peu de non-conformités, et d'autant plus fiable que le process du site n'évolue plus depuis des années.

Monsieur MIROIR demande quelle proportion de camions revient de livraison à vide.

Monsieur MESSINA répond qu'aucun chargement ne revient à vide.

Monsieur LOPES précise qu'en moyenne, 20 % des chargements sont retournés au site.

Monsieur MESSINA explique que l'entreprise travaille à la problématique notamment en pénalisant les clients qui retournent trop de chargements, afin de les inciter à commander la juste quantité.

Monsieur MIROIR comprend que l'enjeu est économique pour le site et que les pénalités le desservent par rapport à ses concurrents qui n'ont pas cette politique. Néanmoins, il se dit choqué en tant que citoyen que l'on fasse voyager plus d'explosifs que nécessaire et que l'on fasse ainsi courir aux populations un risque supplémentaire pour des raisons économiques.

Monsieur LOPES indique que l'entreprise incite aussi les clients à préférer l'UMFE qui fabrique les explosifs sur place et qui évite leur transport. Cependant, la solution est plus onéreuse et il est impossible de contraindre les clients à la choisir.

Pour Monsieur AZZOPARDI, le danger n'est pas excessif au regard de la maîtrise des procédés et des mesures de sécurité mises en place. Il rappelle que les poudres et les détonateurs sont transportés séparément, ce qui rend quasiment impossible une explosion.

Monsieur LOPES ajoute que les explosifs ne sont pas constitués de dynamite et qu'ils sont beaucoup moins sensibles aux chocs que cette dernière.

Monsieur ROTH précise que les explosifs ont été testés avec des chocs allant jusqu'à 1 200 joules.

Monsieur AZZOPARDI suggère à la direction du site d'organiser des réunions d'information avec les riverains.

IV. Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs par le S3PI-HCD (initialement point III)

Monsieur LEFEBVRE rappelle que la campagne du S3PI vise à informer les populations susceptibles d'être exposées à un risque industriel majeur afin que chacun connaisse, comprenne et sache mettre en œuvre les consignes de sécurité au cas où un accident surviendrait. Le Code de l'environnement et celui de la sécurité intérieure imposent au minimum la distribution de brochures par les mairies ainsi que des affichages. Néanmoins, le S3PI communiquera également à l'aide d'une vidéo de sensibilisation, d'un site internet (reflexes-seveso.fr) et d'un kit de communication dématérialisé à destination des élus. Il présente les visuels des brochures puis l'application « Face aux risques » qui constitue la nouveauté de la campagne 2024. Il porte enfin à la connaissance des participants la possibilité pour les entreprises de souscrire à un service permettant aux citoyens d'effectuer des signalements directement sur l'application.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Président de la CSS

Guiseppe MESSINA

